



ACD

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1996 - Pharmacie d'officine



ACD
PAIE

■ Document mis à jour le 13 mars 2026

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1996 - PHARMACIE D'OFFICINE

Cette fiche vous accompagne dans la mise en place de la **CCN IDCC 1996 - Pharmacie d'officine**.

■ SOMMAIRE

MISE EN PLACE DE LA CCN PHARMACIE D'OFFICINE.....	3
Convention collective.....	3
Données conventionnelles.....	5
Spécificités du personnel polyglotte.....	6
Spécificités des titulaires CQP et prescription allopathie et homéopathie.....	7
Spécificités liées aux contrats aidés.....	9
- Contrat de professionnalisation.....	9
- Contrat d'apprentissage.....	10
PRIMES ET INDEMNITÉS.....	11
Prime d'ancienneté.....	11
Prime tutorale, Prime de travail en sous-sol, et Prime de remplacement.....	13
Prime ou indemnité d'équipement.....	15
GARDES ET URGENCES.....	17
Nuit et férié.....	18
Astreinte.....	19
Indemnités de dérangement.....	20
CONGÉS CONVENTIONNELS.....	21
Congés d'ancienneté.....	21
Rappel pendant les congés.....	21
COTISATIONS RETRAITE COMPLÉMENTAIRE.....	22

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1996 - PHARMACIE D'OFFICINE

MISE EN PLACE DE LA CCN PHARMACIE D'OFFICINE

Le **paramétrage conventionnel** est essentiel pour déclencher des éléments conventionnels de façon automatisée sur le bulletin de salaire.

Convention collective

La **Convention collective** doit être indiquée depuis le menu **Entreprise** - Niveau **Etablissement**.

The screenshot shows a software interface for a pharmacy. At the top, there's a header 'PHARMACIE'. Below it, a sidebar menu has a 'PHARMACIE' item. The main area is titled 'Conventions collectives' and contains a button labeled '+ Ajouter une convention collective'. A red callout box points to this button with the text 'Cliquer sur **Ajouter une convention collective**.'

À NOTER

Les données conventionnelles sont automatiquement mises à jour avec les conventions collectives **Lefebvre Dalloz**.

Renseigner le **Code IDCC 1996** ainsi que le **Paramétrage conventionnel**.

The screenshot shows a form titled 'Ajouter / Modifier une convention'. It has two dropdown menus: 'Code IDCC' with the value '1996 - Convention collective nationale de la pharmacie d'officine' and 'Paramétrage conventionnel' with the value 'Pharmacie d'officine'. There is a checkbox labeled 'CCN par défaut' which is checked. At the bottom right are two buttons: 'Enregistrer' (with a checkmark icon) and 'Annuler' (with an X icon).

Cocher **CCN par défaut** si le paramétrage doit s'appliquer à tout nouveau contrat dans l'établissement.

NB : Les paramétrages des entreprises adhérentes n'étant pas encore livrés, seule la **CCN IDCC 1996** doit être utilisée.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1996 - PHARMACIE D'OFFICINE

Une fois la **Convention collective** ajoutée, un nouvel encadré apparaît, indiquant les règles de paramétrages disponibles pour la **Convention collective** :

Conventions collectives

Convention collective (IDCC)	Paramétrage conventionnel	CCN par défaut	
1996 - Convention collective nationale de la pharm...	Pharmacie d'officine	✓	 

+ Ajouter une convention collective

Règles conventionnelles

IDCC	Libellé	Description	Activation	
1996 - Pharmacie d'officine	Prime annuelle d'équipement soumis sta...	Après 12 mois de présence, versement d...	☒	
1996 - Pharmacie d'officine	Prime annuelle d'équipement (anc=12 e...	Cas particulier: Un employé embauché l...	☐	
1996 - Pharmacie d'officine	Prime de travail en sous-sol IDCC 1996 R...	Les salariés travaillant en sous-sol plus d...	☒	
1996 - Pharmacie d'officine	Prime annuelle d'équipement soumis STC	Règle pour les sorties en cours d'année ...	☒	
1996 - Pharmacie d'officine	Indemnité forfaitaire d'équipement non ...	Règle pour les sorties en cours d'année ...	☒	
1996 - Pharmacie d'officine	Indemnité forfaitaire d'équipement stan...	L'indemnité d'équipement est due par l'...	☒	
1996 - Pharmacie d'officine	Indemnité forf. d'équipement (anc=12 e...	Cas particulier : Un employé embauché l...	☐	
1996 - Pharmacie d'officine	Prime tutorale	Versement au maître d'apprentissage ou...	☒	

Les règles conventionnelles mises à disposition concernent les primes et indemnités.

Certaines règles sont actives par défaut et se déclenchent automatiquement sur le bulletin le cas échéant. Elles restent désactivables à tout moment.

Indiquer ensuite la **Convention collective** ainsi que le **Paramétrage conventionnel** au niveau du **Contrat du salarié** :

Convention collective

Convention collective applicable* : 1996 - Convention collective nationale de la pharmacie d'officine

Paramétrage conventionnel : Pharmacie d'officine

Libellé de l'emploi* : PREPARATEUR  

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1996 - PHARMACIE D'OFFICINE

Données conventionnelles

Renseigner les **Données conventionnelles** selon les dispositions de la convention collective (menu **Salariés - Contrat du salarié**), pour une gestion conventionnelle automatisée sur le bulletin du salarié (salaire minimum conventionnel, primes, majorations...).

Données conventionnelles

Qualification : Coefficient 290

Nombre de langues vivantes pratiquées et utilisées : 0

Catégorie : Employé Indice : 0

Coefficient : Coefficient supplémentaire : 0

La **Qualification** permet de déclencher le **salaire minimum conventionnel**.

Renseigner ce champ si le salarié est **polyglotte**.

Indiquer la **Catégorie Professionnelle**.

Libellé	Valeur(s)
Spécificité de l'emploi	Aucune valeur saisie
Catégorie Professionnelle	Employe
Spécificité du type de contrat aidé	Aucune valeur saisie
Autre diplôme en cours	Aucune valeur saisie
Niveau éducation nationale	Aucune valeur saisie

Ces champs concernent les salariés en **contrat de professionnalisation** et d'apprentissage.

Pour chaque **Qualification** est associée une **Catégorie professionnelle**. Elle permet d'alimenter le **Salaire de base** du salarié en fonction de la **Grille de salaire conventionnelle** (lorsque l'onglet **Salaire de base** de la **Fiche salarié** n'est pas modifié par l'utilisateur en vue d'appliquer un salaire contractuel supérieur au minimum conventionnel).

Qualification (données conventionnelles)	Catégorie professionnelle (données conventionnelles)
Employés / Ouvriers / Agents de maîtrise	
Coefficient 100 à 320	Employé / Ouvrier / Agent de maîtrise
Assimilés Cadres / Employés / Ouvriers / Agent de maîtrise	
Coefficient 330	Assimilé Cadre / Employé / Ouvrier / Agent de maîtrise
Cadres	
Coefficient 400 à 800	Cadre

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1996 - PHARMACIE D'OFFICINE

Spécificités du personnel polyglotte

Le personnel **polyglotte** bénéficie d'une prime en fonction du nombre de langues parlées. La gestion de cette prime s'effectue depuis les **Données conventionnelles** du **Contrat du salarié**.

Données conventionnelles

Qualification : Coefficient 290

Nombre de langues vivantes pratiquées et utilisées : 2

Catégorie : Employé Indice : 0

Coefficient : Coefficient supplémentaire : 0

Libellé	Valeur(s)
Spécificité de l'emploi	
Catégorie Professionnelle	Titulaire du CQP dispensation de matériel médical à l'officine Polyglotte
Spécificité du type de contrat aidé	Titulaire du CQP Produits cosmétiques et hygiène
Autre diplôme en cours	Titulaire du CQP dermo-cosmétique pharmaceutique
Niveau éducation nationale	Préparateur en allopathie et homéopathie Titulaire du titre de conseiller en dermo-cosmétique

Indiquer le nombre de langues pratiquées.

Puis, sélectionner la **Spécificité de l'emploi - Polyglotte**.

La prime apparaît sur une ligne spécifique dans le bulletin de salaire :

Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	14,9582	2 268,71			
Prime polyglotte IDCC						272,25			i
Prime d'ancienneté IDCC						68,06			i
TOTAL BRUT ET CALCUL						2 609,02			i

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1996 - PHARMACIE D'OFFICINE

Spécificités des titulaires CQP et prescription allopathie et homéopathie

Une **prime forfaitaire mensuelle brute** est versée pour les **préparateurs en pharmacie titulaires**. Son montant s'adapte en fonction de la **Spécificité de l'emploi** :

Spécificité de l'emploi	Montant de la prime
Titre de Conseiller en dermo-cosmétique	Prime égale à 10 % du salaire minimum du coefficient
CQP - Dermo-cosmétique et hygiène	Prime égale à 20 fois la valeur du point conventionnel de salaire
CQP - Dermo-cosmétique pharmaceutique	Prime égale à 30 fois la valeur du point conventionnel de salaire
CQP - Dispensation de matériel médical à l'officine	Prime égale à 40 fois la valeur du point conventionnel de salaire

Pour la préparation de façon significative et régulière de préparations **allopathie et homéopathie**, la prime est égale à **25 fois la valeur du point conventionnel** de salaire.

La gestion de la prime relative à ces spécificités se fait également depuis les **Données conventionnelles** :

 **Données conventionnelles**

Qualification : Coefficient 290

Nombre de langues vivantes pratiquées et utilisées : 2

Catégorie : Employé Indice : 0

Coefficient : Coefficient supplémentaire : 0

Libellé	Valeur(s)
Spécificité de l'emploi	Titulaire du CQP dispensation de matériel médical à l'officine, Titulaire du CQP Produits cosmétiques et hygiène, Titulaire du CQP dermo-cosmétique pharmaceutique
Catégorie Professionnelle	Employé
Spécificité du type de contrat aidé	Aucune valeur saisie
Autre diplôme en cours	Aucune valeur saisie
Niveau éducation nationale	Aucune valeur saisie

Les primes du champ **Spécificité de l'emploi** peuvent être cumulées.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1996 - PHARMACIE D'OFFICINE

Les lignes apparaissent distinctement sur le bulletin de salaire :

Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	14,9582	2 268,71			
Prime matériel médical				40,00	5,1580	206,32			
Prime allopathie &				25,00	5,1580	128,95			
Prime dermo-cosmétique				20,00	5,1580	103,16			
Prime dermo-cosmétique				30,00	5,1580	154,74			
Prime d'ancienneté IDCC						68,06			i
Prime Conseiller						226,87			i



Nombre d'heures retenu : 151,67
Taux : 14,9582
Pourcentage : 10%
Montant de la prime : 226,87
Nature de la prime : 1
Le nombre d'heures retenu inclus les majorations des heures supplémentaires et des heures complémentaires.



FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1996 - PHARMACIE D'OFFICINE

Spécificités liées aux contrats aidés

La **Convention collective** prévoit des dispositions particulières concernant la rémunération des **contrats de professionnalisation** et des **contrats d'apprentissage**. Pour déclencher correctement le taux de rémunération applicable selon le cas, des champs spécifiques sont à compléter dans le **Contrat du salarié**.

☐ Contrat de professionnalisation

Renseigner les champs suivants :

Contrat

N° de contrat* : PHARMAOF08-00001

☐ Exclusion à la DSN :

Dispositif de politique publique : 61 - Contrat de Professionnalisation

Nature du contrat : 02 - Contrat de travail à durée déterminée de droit privé

Motif de recours : 10 - Complément de formation professionnelle au salarié

Niveau de formation de l'individu : 03 - Niveau de formation équivalent au CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou au BEP (brevet d'études professionnelles)

Niveau de diplôme préparé par l'individu : 04 - Formation de niveau du bac (général, technologique ou professionnel), du brevet de technicien (BT) ou du brevet professionnel

Date de début de la formation : 01/12/2024

Date de fin de la formation : 31/12/2026

Dans les **Données conventionnelles**, indiquer les informations suivantes, celles-ci sont essentielles au bon déclenchement du taux de rémunération pour les **contrats de professionnalisation** :

Libellé	Valeur(s)
Spécificité de l'emploi	Aucune valeur saisie
Catégorie Professionnelle	Agent de Maîtrise
Spécificité du type de contrat aidé	formation définie par l'accord collectif
Autre diplôme en cours	Brevet professionnel de préparateur en pharmacie
Niveau éducation nationale	Niveau 3 : CAP - BEP

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1996 - PHARMACIE D'OFFICINE

☐ Contrat d'apprentissage

Renseigner les champs suivants :

Contrat

N° de contrat* : PHARMAOF07-00001

☐ Exclusion à la DSN :

Dispositif de politique publique : 65 - Contrat d'apprentissage entreprises non inscrites au répertoire des métiers d'au moins 11 salariés (loi de 1987)

Nature du contrat : 02 - Contrat de travail à durée déterminée de droit privé

Motif de recours : 11 - Formation professionnelle au salarié par la voie de l'apprentissage, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un ...

Niveau de diplôme préparé par l'individu : 03 - Niveau de formation équivalent au CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou au BEP (brevet d'études professionnelles)

Date de début de la formation : 01/12/2023

Date de fin de la formation : 31/12/2025

Dans les **Données conventionnelles**, les champs à compléter sont les mêmes que pour les **contrats de professionnalisation**.

Libellé	Valeur(s)
Spécificité de l'emploi	Aucune valeur saisie
Catégorie Professionnelle	Employe
Spécificité du type de contrat aidé	formation définie par l'accord collectif
Autre diplôme en cours	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) de préparateur/technicien en pharmacie
Niveau éducation nationale	Niveau 5 : BTS - DUT - DEUG

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1996 - PHARMACIE D'OFFICINE

PRIMES ET INDEMNITÉS

Prime d'ancienneté

Une **prime d'ancienneté mensuelle brute** est attribuée aux salariés en fonction de leur ancienneté dans l'entreprise.

Le taux de la prime augmente avec l'ancienneté du salarié, le montant est calculé sur le salaire minimum du coefficient du salarié.

Ancienneté	Montant de la prime
après 3 ans	3 %
après 6 ans	6 %
après 9 ans	9 %
après 12 ans	12 %
après 15 ans	15 %

À NOTER

La **prime d'ancienneté** se déclenche de façon automatique sur le bulletin de salaire dès lors que le champ **Paramétrage conventionnel** a été renseigné. Elle apparaît sur une ligne distincte du salaire de base.

Cette prime d'ancienneté automatisée peut être désactivée depuis les **Règles conventionnelles** :

Règles conventionnelles				
IDCC	Libellé	Description	Activation	
1996 - Pharmacie d'officine	Prime d'ancienneté IDCC 1996	Prime d'ancienneté conventionnelle	☒	

Exemple : Alimentation de la prime d'ancienneté pour un cadre à temps partiel avec des heures complémentaires ayant plus de 3 ans d'ancienneté

Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				121,33	20,6320	2 503,28			
Hrs complémentaires à				7,00	23,7268	166,09			
Hrs complémentaires à				6,00	25,7900	154,74			
Prime d'ancienneté IDCC						83,14			
TOTAL BRUT ET CALCUL						2 907,25			



Nombre d'heures retenu : 134,33
Taux : 20,632
Pourcentage : 3%
Montant de la prime : 83,14
Nature de la prime : 0
Le nombre d'heures retenu inclus les majorations des heures supplémentaires et des heures complémentaires.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1996 - PHARMACIE D'OFFICINE

Exemple : Alimentation de la prime d'ancienneté pour un salarié à temps plein avec des heures supplémentaires ayant plus de 9 ans d'ancienneté

Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	14,9582	2 268,71			
H.S. exceptionnelles à				7,00	18,6978	130,88			
H.S. exceptionnelles à				6,00	22,4373	134,62			
H.S. exceptionnelles à				5,00	22,4373	112,19			
Prime d'ancienneté IDCC						228,42			i
TOTAL BRUT ET CALCUL						2 874,82			i



Nombre d'heures retenu : 169,67
Taux : 14,9582
Pourcentage : 9%
Montant de la prime : 228,42
Nature de la prime : 0
Le nombre d'heures retenu inclut les majorations des heures supplémentaires et des heures complémentaires.

Exemple : Alimentation de la prime d'ancienneté pour un salarié à temps plein sans heures supplémentaires ayant plus de 15 ans d'ancienneté

Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	23,0764	3 500,00			
Prime d'ancienneté IDCC						387,25			i
TOTAL BRUT ET CALCUL						3 887,25			i



Nombre d'heures retenu : 151,67
Taux : 17,0214
Pourcentage : 15%
Montant de la prime : 387,25
Nature de la prime : 0
Le nombre d'heures retenu inclut les majorations des heures supplémentaires et des heures complémentaires.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1996 - PHARMACIE D'OFFICINE

Prime tutorale, Prime de travail en sous-sol et Prime de remplacement

Les primes de **travail en sous-sol** et **tutorale** doivent avoir été activées dans l'encadré **Conventions collectives** (menu **Entreprise** - niveau **Établissement**) pour un déclenchement automatique des primes sur le bulletin de salaire. Celles-ci sont ensuite à renseigner dans les **Variables à saisir**. Leur mode de calcul est automatique.

Conventions collectives				
Convention collective (IDCC)	Paramétrage conventionnel	CCN par défaut		
1996 - Convention collective nationale de la pharm...	Pharmacie d'officine	✓		
+ Ajouter une convention collective				
Règles conventionnelles				
IDCC	Libellé	Description	Activation	
1996 - Pharmacie d'officine	Prime annuelle d'équipement soumis sta...	Après 12 mois de présence, versement d...	☒	↺
1996 - Pharmacie d'officine	Prime annuelle d'équipement (anc=12 e...	Cas particulier: Un employé embauché l...	☐	↺
1996 - Pharmacie d'officine	Prime de travail en sous-sol IDCC 1996 R...	Les salariés travaillant en sous-sol plus d...	☒	↺
1996 - Pharmacie d'officine	Prime annuelle d'équipement soumis STC	Règle pour les sorties en cours d'année ...	☒	↺
1996 - Pharmacie d'officine	Indemnité forfaitaire d'équipement non ...	Règle pour les sorties en cours d'année ...	☒	↺
1996 - Pharmacie d'officine	Indemnité forfaitaire d'équipement stan...	L'indemnité d'équipement est due par l'...	☒	↺
1996 - Pharmacie d'officine	Indemnité forf. d'équipement (anc=12 e...	Cas particulier: Un employé embauché l...	☐	↺
1996 - Pharmacie d'officine	Prime tutorale	Versement au maître d'apprentissage ou...	☒	↺

Prime mensuelle brute calculée proportionnellement au nombre d'heures effectives de travail, égale à **10 %** du salaire minimum de l'emploi de l'intéressé.

Prime mensuelle brute égale à **15 points** conventionnels de salaire.

Procéder à l'activation de la prime pour que celle-ci se déclenche sur le bulletin.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1996 - PHARMACIE D'OFFICINE

Le montant de la **Prime de remplacement** est à renseigner directement dans la variable correspondante (**Variables à saisir**).

Matricule - Salarié / Num. Contrat	Prime de remplacement	Prime de travail en sous-sol	Prime tutorale
	R	R	R
PHARMAOF05 - APPRENTI NIV 3 AN 2 / PHARMAOF...		Non	
PHARMAOF07 - APPRENTI NIV 4 AN 2 / PHARMAOF...		Non	
PHARMAOF06 - APPRENTI NIV 5 AN 1 / PHARMAOF...		Oui	
PHARMAOF04 - APPRENTI NIV. 3 AN 1 / PHARMAO...		Non	
PHARMAOF02 - CADRE Hstructurelles / 00001		Non	Non
PHARMAOF03 - CADRE Temps partiel / 00001		Non	Non
PHARMAOF08 - CPRO NIV 3 Moins 26 ans AN 1 / P...		Non	
PHARMAOF09 - CPRO NIV 3 Moins 26 ans AN 2 / P...		Non	
PHARMAOF10 - CPRO NIV 6 Moins 26 ans AN 1 / P...		Oui	
PHARMAOF11 - CPRO NIV 7 Moins 26 ans AN 2 / P...		Non	
PHARMAOF12 - CPRO Plus 26 ans / PHARMAOF12-...		Oui	
PHARMAOF01 - EMPLOYE Temps plein / 00001	200.00	Oui	Oui
PHARMAOF13 - SALAIRE SAISI Primes sur SMC / PH...		Oui	Non

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1996 - PHARMACIE D'OFFICINE

Une fois les variables renseignées puis validées, celles-ci apparaissent dans le bulletin :

Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	14,9582	2 268,71			
Prime tutorale				15,00	5,1580	77,37			
Prime remplacement						200,00			
Prime de travail en						226,87			i
Prime d'ancienneté IDCC						68,06			i
TOTAL BRUT ET CALCUL						2 841,01			i

Cliquer sur  pour accéder au détail du calcul de la **Prime de travail en sous-sol** :

 
Nombre d'heures retenu : 151,67
Taux : 14,9582
Pourcentage : 10%
Montant de la prime : 226,87
Nature de la prime : 1
Le nombre d'heures retenu inclus les majorations des heures supplémentaires et des heures complémentaires.

■ Prime ou indemnité d'équipement

Après douze mois de présence dans l'entreprise, des frais annuels d'équipement sont attribués à tout le personnel sur la base d'un forfait fixé conventionnellement.

Trois primes d'équipement **Soumises aux cotisations** sont présentes au niveau de la **Convention collective** car elles ne répondent pas aux mêmes conditions de période de déclenchement sur le bulletin de salaire. Les **indemnités d'équipement** sont quant à elles, **Non soumises à cotisations**.

Primes d'équipement	Indemnités d'équipement	Déclenchement sur le bulletin
Soumises à cotisations	Non soumises à cotisations	
Prime annuelle d'équipement soumis standard	Indemnité forfaitaire d'équipement standard NS	Automatique - Octobre
Prime annuelle d'équipement soumis STC	Indemnité forfaitaire d'équipement non soumis STC	Automatique si le salarié quitte l'entreprise entre janvier et septembre
Prime annuelle d'équipement (anc=12 en nov ou déc)	Indemnité forfaitaire d'équipement (anc=12 en nov ou déc)	Automatique pour les salariés ayant atteint l'ancienneté requise en novembre ou en décembre. Inactive par défaut.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1996 - PHARMACIE D'OFFICINE

Les **primes / indemnités d'équipement** ne sont pas à renseigner dans les **Variables à saisir**. L'activation de la prime au niveau des **Conventions collectives** de l'établissement suffit à déclencher automatiquement le montant sur le bulletin le mois applicable, et selon le cas du salarié.

Conventions collectives

Convention collective (IDCC)	Paramétrage conventionnel	CCN par défaut	
1996 - Convention collective nationale de la pharm...	Pharmacie d'officine	✓	 

+ Ajouter une convention collective

Règles conventionnelles

IDCC	Libellé	Description	Activation	
1996 - Pharmacie d'officine	Prime annuelle d'équipement soumis sta...	Après 12 mois de présence, versement d...		
1996 - Pharmacie d'officine	Prime annuelle d'équipement (anc=12 e...	Cas particulier: Un employé embauché l...		
1996 - Pharmacie d'officine	Prime de travail en sous-sol IDCC 1996 R...	Les salariés travaillant en sous-sol plus d...		
1996 - Pharmacie d'officine	Prime annuelle d'équipement soumis STC	Règle pour les sorties en cours d'année ...		
1996 - Pharmacie d'officine	Indemnité forfaitaire d'équipement non ...	Règle pour les sorties en cours d'année ...		
1996 - Pharmacie d'officine	Indemnité forfaitaire d'équipement stan...	L'indemnité d'équipement est due par l...		
1996 - Pharmacie d'officine	Indemnité forf. d'équipement (anc=12 e...	Cas particulier: Un employé embauché l...		
1996 - Pharmacie d'officine	Prime tutorale	Versement au maître d'apprentissage ou...		

Prime soumise avec déclenchement entre janvier et décembre selon le cas du salarié

Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	14,6943	2 228,68			
Prime annuelle						85,00			
TOTAL BRUT ET CALCUL						2 313,68			

Indemnité non soumise avec déclenchement entre janvier et décembre selon le cas du salarié

NET IMPOSABLE								1 920,61
C.S.G.				2 312,52	2,4000	-55,50		
C.R.D.S.				2 312,52	0,5000	-11,56		
Indemnité forf.						85,00		

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1996 - PHARMACIE D'OFFICINE

GARDES ET URGENCES

La convention collective prévoit des **majorations salariales** pour les **gardes et urgences** réalisées à **volets fermés, volets ouverts, les dimanches et jours fériés**.

Garde et urgence	Majoration
Garde et urgence à volets fermés	25 % du taux horaire
Garde et urgence à volets ouverts	100 % du taux horaire
Gardes et urgences dimanche et jour férié autre que 1 ^{er} mai	Indemnité de sujétion = 1,5 × Valeur du point par heure de présence

Le nombre d'heures de garde effectuées est à renseigner dans les **Variables à saisir** au niveau **Établissement** ou **Salarié** :

Matricule - Salarié / Num. Contrat	Garde urgence volet... R	Garde urgence volet... R	Nb heures Ind de suj... R
PHARMAOF05 - APPRENTI NIV 3 AN 2 / PHARMAOF...			
PHARMAOF11 - CPRO NIV 7 Moins 26 ans AN 2 / P...			
PHARMAOF12 - CPRO Plus 26 ans / PHARMAOF12-...			
PHARMAOF01 - EMPLOYE Temps plein / 00001	5.00	6.00	3.00
PHARMAOF13 - SALAIRE SAISI Primes sur SMC / PH...			

Celles-ci apparaissent ensuite sur le bulletin :

Libellé	F	C	E	Base	Salarial	
					Taux	Montant
Salaire de base				151,67	14,9582	2 268,71
Garde urg volets ouverts				5,00	14,9582	74,79
Garde urgence volets				6,00	3,7396	22,44
Indemnité sujétion 3052				3,00	7,7370	23,21
Prime d'ancienneté IDCC						204,18
TOTAL BRUT ET CALCUL						2 593,33

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1996 - PHARMACIE D'OFFICINE

Nuit et férié

Pour les heures réalisées de **nuit** et le **1^{er} mai**, la majoration varie de la manière suivante :

Nuit et férié	Majoration
Férié 1 ^{er} mai (volets ouverts et fermés)	200 % du taux horaire
Heures de nuit (volets ouverts)	20 % du taux horaire
Heures de nuit (volets fermés)	40 % du taux horaire

Les heures effectuées par le salarié sont à saisir dans les **Variables - Heures**, au niveau **Etablissement** ou **Salarié** :

Matricule - Salarié / Num. Contrat	Nbr Heures nuit 20% CC			Nbr Heures nuit 40% CC			Nbr Heures fériés 200% CC		
	R	M		R	M		R	M	
PHARMAOF05 - APPRENTI NIV 3 AN 2 / PHARMAOF...	☐			5			4		
PHARMAOF07 - APPRENTI NIV 4 AN 2 / PHARMAOF...	☐			5			4		
PHARMAOF06 - APPRENTI NIV 5 AN 1 / PHARMAOF...	☐			5			4		
PHARMAOF04 - APPRENTI NIV. 3 AN 1 / PHARMAO...	☐			5			4		
PHARMAOF02 - CADRE Hstructurelles / 00001	☐			5			4		
PHARMAOF03 - CADRE Temps partiel / 00001	☒								
PHARMAOF08 - CPRO NIV 3 Moins 26 ans AN 1 / P...	☐			5			4		
PHARMAOF09 - CPRO NIV 3 Moins 26 ans AN 2 / P...	☐			5			4		
PHARMAOF10 - CPRO NIV 6 Moins 26 ans AN 1 / P...	☐			5			4		
PHARMAOF11 - CPRO NIV 7 Moins 26 ans AN 2 / P...	☐			5			4		
PHARMAOF12 - CPRO Plus 26 ans / PHARMAOF12-...	☐			5			4		
PHARMAOF01 - EMPLOYE Temps plein / 00001	☐			3			2		1

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1996 - PHARMACIE D'OFFICINE

Une fois renseignées, les majorations apparaissent sur le bulletin de salaire :

Libellé	F	C	E	Base	Salarial		Patronal		Info
					Taux	Montant	Taux	Montant	
Salaire de base				151,67	14,9582	2 268,71			
Heures Nuit 40%				2,00	5,9833	11,97			
Heures Nuit 20%				3,00	2,9916	8,97			
Férié 1er mai 200%				1,00	29,9164	29,92			
Prime d'ancienneté IDCC						204,18			i
TOTAL BRUT ET CALCUL						2 523,75			i

Astreinte

Des **majorations salariales** sont également mises en place en cas d'**astreinte**.

Astreinte	Majoration
Indemnité d'astreinte non dérangée	10 % du taux horaire du salarié pour chaque heure d'astreinte
Indemnité d'astreinte dérangée	100 % du taux horaire du salarié en contrepartie du temps d'intervention effectif lors d'une astreinte

Celles-ci sont à renseigner dans les **Variables à saisir**, au niveau **Établissement** ou **Salarié** :

Matricule - Salarié / Num. Contrat	Nbr astreintes non dérangées CC	Nbr astreintes dérangées CC
	R M ↺	R M ↺
PHARMAOF05 - APPRENTI NIV 3 AN 2 / PHARMAOF...	☐	
PHARMAOF12 - CPRO Plus 26 ans / PHARMAOF12-...	☐	
PHARMAOF01 - EMPLOYE Temps plein / 00001	☐ 7	☐ 5



Libellé	F	C	E	Base	Salarial	
					Taux	Montant
Salaire de base				151,67	14,9582	2 268,71
Indemnité astreinte 100%				5,00	14,9582	74,79
Indemnité astreinte 10%				7,00	1,4958	10,47
Prime d'ancienneté IDCC						204,18
TOTAL BRUT ET CALCUL						2 558,15

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1996 - PHARMACIE D'OFFICINE

Indemnités de dérangement

Le salarié perçoit également des indemnités qui varient en fonction de la garde effectuée :

Garde	Montant de l'indemnité
Jours volets fermés	2 € par ordonnance
Dimanche/férié volets fermés	5 € par ordonnance
Nuit volets fermés	8 € par ordonnance

Renseigner le nombre d'ordonnances prises en charge par le salarié dans les **Variables à saisir** au niveau **Établissement** ou **Salarié** :

Matricule - Salarié / Num. Contrat	Ind dérangement nu... R	Ind dérangement di... R	Ind dérangement jo... R
PHARMAOF05 - APPRENTI NIV 3 AN 2 / PHARMAOF...			
PHARMAOF12 - CPRO Plus 26 ans / PHARMAOF12-...			
PHARMAOF01 - EMPLOYE Temps plein / 00001	4.00	8.00	2.00
PHARMAOF13 - SALAIRE SAISI Primes sur SMC / PH...			



Libellé	F	C	E	Base	Salarial	
					Taux	Montant
Salaire de base				151,67	14,9582	2 268,71
Ind dérangement jours				2,00	2,0000	4,00
Ind dérangement				8,00	5,0000	40,00
Ind dérangement nuit				4,00	8,0000	32,00
Prime d'ancienneté IDCC						204,18
TOTAL BRUT ET CALCUL						2 548,89

CONGÉS CONVENTIONNELS

Congés d'ancienneté

Après **6 ans d'ancienneté**, les salariés ayant le statut **Cadre** disposent de **deux jours ouvrables de congés payés supplémentaires** annuels, à la date d'anniversaire de leur entrée dans l'entreprise.

Exemple : Alimentation du droit à congés conventionnels au 01/03/2025 de l'année en cours pour un salarié entré le 01/03/2019.

Les congés payés sont visibles en pied de bulletin sur la période **N** :

Congés						
	Acquis	Acquis CCN	Pris	Pris CCN	Solde	Solde CCN
N	7,50	2,00			7,50	2,00
N-1						0,00

Rappel pendant les congés

En cas de rappel d'un salarié pendant ses congés pour les besoins du service, ce dernier bénéficie de **deux jours de congés payés supplémentaires**.

La gestion du rappel pendant les congés se fait depuis les **Variables - Planning - Ajouter un évènement**.

Puis, activer l'option **Rappel pendant les congés payés**.

Ajouter des salariés

Salarié (contrat) : 104 DOUCE Marie-Lou - Préparatrice

Journée

Matin

Après-midi

Personnalisé

Date de début : 08/01/2026

Date de fin : 08/01/2026

Motif

Congés payés Légaux

Congé suite à accident de travail ou de service

Événements familiaux

Maladie

Autre motif

Sélectionner un motif...

Libellé sur le bulletin : Congés payés Légaux le 08/01/2026

Rappel pendant les congés payés

Période	Acquis	Pris	Solde
En cours	0	0	0
Référence N	0	0	0
N-1	0	0	0

Indiquer la période concernée.

Sélectionner **Congés payés Légaux**.

FICHE DE SYNTHÈSE

CCN IDCC 1996 - PHARMACIE D'OFFICINE

Les congés acquis en cas de rappel du salarié sont visibles en pied de bulletin sur la période **N** :

Congés							
	Acquis	Acquis CCN	Pris	Pris CCN	Solde	Solde CCN	Jours décomptés
N	7,50	2,00	1,00		6,50	2,00	
N-1							0,00

COTISATIONS RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Les taux conventionnels de retraite complémentaire sont indiqués au niveau des **Organismes** dans le **Détail des cotisations** (onglet **Conventionnel**). Ceux-ci sont automatiquement alimentés par le programme.

[← Retour](#) **Retraite Agirc/Arrco**

 **Détail des cotisations**

Détail des taux utilisés au titre du contrat

+ Ajouter une personnalisation

Excel

Légal

Conventionnel (1)

Personnalisé (0)

Éléments	Début	Taux global	Taux salarial	%	Taux patro...	%
Taux retraite compl IDCC 1996 pharmacie d'off. / Conventionnel						
Retraite com...	01/03/2022	8,8900	3,5600	40,04	5,3300	59,96